



<https://bulletin.vals-asla.ch> · e-ISSN: 2813-7973 · p-ISSN: 1023-2044

Burban, C. (2006). Les langues minoritaires ou le sauvetage impossible. Le cadre politique de la revitalisation. *Bulletin suisse de linguistique appliquée*, 83(1), 71-81.

<https://doi.org/10.5169/seals-978422>

Cet article est publié sous la licence *Creative Commons Attribution 4.0 International* (CC BY):

<https://creativecommons.org/licenses/by/4.0>



© Chrystelle Burban, 2006

Les langues minoritaires ou le sauvetage impossible. Le cadre politique de la revitalisation

Chrystelle BURBAN

Etital, Université Paul Valéry Montpellier 3, Route de Mende,
F-34099 Montpellier cedex5;
cburban@univ-montp3.fr

A great number of languages is about to disappear, but if language shift conditions are well known by the sociolinguists, the reversing language shift ones are not so clear. The valencian, Lluís Aracil, and Joshua Fishman have tried to outline a theory in which language maintenance passes through political independence. Effectively, many examples show that, first, many countries have saved their language thanks to independence and, secondly, that even a more or less large autonomy of dominated communities is unable to definitely secure threatened languages. But now, the achievement of political independence is almost impossible and unsuitable, and neither is a total guarantee for language maintenance. That means that complete reversing language shift is mainly impossible, that probably many threatened languages will disappear, and that sociolinguists still have to investigate the best conditions to save at least partially the languages that can still be so.

Key words:

Linguistic policy, minority languages, reversing language shift, survival conditions, political independence.

Le cri d'alarme est lancé: "halte à la mort des langues!" écrit un certain linguiste¹. Des quelque 5.000 ou 8.000 langues parlées dans le monde, au moins 3.000 devraient disparaître dans le courant de ce siècle. Quelle que soit l'ampleur du phénomène, l'hécatombe est à nos portes. Il y a unanimité dans la profession: il faut sauver la diversité linguistique; et au premier rang des langues menacées, celles dites minoritaires.

Cependant, malgré cette belle unanimité et l'importante littérature sur la mort des langues, peu de sociolinguistes se sont risqués à aborder la question de la résurgence des langues minoritaires en danger de disparition. Parmi eux, deux sociolinguistes, Ll. Aracil et J. Fishman, se sont essayés à théoriser sur le sujet. A partir de leurs conclusions sur le cadre politique des langues comme condition de réussite, nous envisagerons la viabilité de leurs propositions.

¹ Titre du dernier ouvrage publié par: Hagege, C. (2000): Halte à la mort des langues. Paris (Odile Jacob).

1. Les théories de la revitalisation des langues minoritaires et le cadre politique

1.1 Le modèle de Lluís Aracil

Le sociolinguiste valencien Lluís Aracil a été un des pionniers de la théorisation de la vie et la mort des langues, synthétisée dans le modèle cybernétique issu de son expérience du contact et du conflit de langues entre l'espagnol et la variante valencienne du catalan. Selon son approche, dans tout schéma diglossique, la langue ou variété basse serait fatalement vouée à la substitution par la langue dominante concurrente, en raison d'un déficit croissant des fonctions sociales de la langue et d'un déplacement des fonctions linguistiques de la société (feedback positif). Il existe cependant une alternative à la substitution: c'est la normalisation linguistique, exemple le plus achevé de feedback négatif, consistant à compenser le déficit des fonctions.

Cependant, si l'issue du contact et du conflit est claire pour la langue ou variété dominée, en revanche les conditions précises de normalisation le sont moins. Aracil ne dit pas clairement si, le contact étant la cause de la diglossie menant à la disparition, la normalisation linguistique exige l'élimination de tout contact entre deux langues et il reste ambigu sur les implications politiques d'une telle entreprise. Un indice nous est néanmoins proposé:

"La normalisation est une véritable macro-décision qui [...] tend à orienter l'avenir d'une communauté et qui suppose l'exercice d'un certain pouvoir. On comprend pourquoi une normalisation efficace exige, ou bien l'indépendance politique totale (= souveraineté), ou au moins un degré substantiel d'auto-gouvernement de la communauté linguistique concernée" (Aracil, 1982: 33).

On comprend que la deuxième solution que propose Aracil ne serait qu'un pis-aller et que celle de l'indépendance politique est implicitement privilégiée. C'est ce que son argumentation tend à montrer, sans jamais toutefois affirmer clairement ses préférences:

"Nous pouvons citer des cas où une certaine forme de normalisation a été accordée par une communauté dominante à une communauté subordonnée. Seulement, ces exemples – souvent douteux et ambivalents sous de nombreux aspects -- ne suffisent pas à infirmer la règle générale" (Aracil, 1982: 34).

Si cette dernière solution illustrant l'option de l'autonomie est source de méfiance, en revanche l'évocation du cas de l'hébreu dégage chez lui un enthousiasme bien différent: "*La brillante résurgence de l'hébreu en Israël confirme la viabilité de la normalisation linguistique [...], si toutefois les conditions sociales et politiques indispensables sont réunies*" (Aracil, 1982: 34).

Ces conditions politiques sont avant tout la création de l'État hébreu, d'un pouvoir politique volontariste seul responsable de son devenir linguistique. Il

confirme encore une fois à demi-mots son attachement à l'option indépendantiste lorsqu'il constate, par sociolinguiste interposé que:

"que la langue d'une sous-société [...] est fatalement une sous-langue (...). Il y a une seule façon de ne pas la faire tomber dans la condition de sous-langue (...): en faire une langue pleinement usuelle (...) d'une société complète" (Aracil, 1982: 174).

Dans sa définition d'un fonctionnement sociolinguistique "normal", Aracil ne laisse aucune place à un quelconque "corps étranger", linguistique ou politique.

1.2 Le RLS² de Joshua Fishman

Le sociolinguiste J. Fishman a entrepris depuis 1991 de planifier le sauvetage des langues minoritaires.

Le plan théorique qu'il a élaboré envisage huit stades représentant différents échelons dans le processus de désintégration des fonctions sociales d'une langue minoritaire et les objectifs correspondants; des stades qu'il convient à chaque fois de dépasser jusqu'à l'objectif fixé, l'essentiel étant d'assurer la transmission naturelle de la langue. Ce plan (RLS) se décompose en deux grands axes dont la combinaison est nécessaire pour garantir le succès du RLS: la réalisation du premier devrait assurer la transmission intergénérationnelle de la langue menacée; la réalisation du deuxième, ou partie de celui-ci, devrait contribuer à son maintien.

Mais J. Fishman prend le contre-pied de son homologue valencien en tentant de minimiser le conflit entre langues dominantes et langues dominées, et de ce fait, son plan de sauvetage des langues minoritaires s'inscrit dans une action qui poursuivrait uniquement une stabilisation de la diglossie, chaque langue ayant ses fonctions propres.

Par voie de conséquence, à l'inverse de ce qu'insinue Aracil, l'indépendance politico-territoriale n'est pas nécessaire à une minorité pour pouvoir entreprendre et surtout pour "réussir" un plan de sauvetage d'une langue menacée.

Ce point de vue, qu'il défend tout au long de l'exposé de sa théorie est néanmoins très occasionnellement contrebalancé. Conscient que la défense outrancière de la diglossie comme instrument de normalisation linguistique est difficilement tenable étant donné que "*some degree of language shift is constantly ongoing*" (Fishman, 1991: 355), et bien qu'il n'ait de cesse d'affirmer que nationalisme et séparatisme ne sont pas le corollaire du RLS, il finit par concéder timidement que la dépendance politique n'est pas le cadre

² *Reversing Language Shift.*

idéal pour inverser la vapeur: "*stage 1 on the GIDS [...] (but without the additional safety provided by political independence)*" (Fishman, 1991: 107).

Cependant, et contre toute apparence, il n'y a pas de contradiction dans l'argumentaire de J. Fishman. Son approche paradoxale du fait politique n'est que le résultat d'un constat de fait: l'impossibilité pour l'ensemble des minorités de la planète à accéder à l'indépendance³. Finalement, l'obstination que met Fishman à développer des stratégies de revitalisation sur une base diglossique et de dépendance politique n'en est que la conséquence directe, et ses stratégies ne sont qu'une tentative d'apporter des solutions réalistes dans un cadre qui n'est qu'un pis-aller, mais ô combien courant.

Quoi qu'il en soit, malgré une opposition apparente, les théories des deux sociolinguistes en présence convergent dans le sens où, pour envisager la succès d'une politique linguistique, la condition de l'indépendance politique semble essentielle pour assurer un degré substantiel de réussite, car elle permettrait de construire une société unilingue, au sein de laquelle il n'y aurait désormais plus d'entrave à la transmission intergénérationnelle et au maintien de la langue dans une communauté.

2. La revitalisation des langues dominées: de la théorie à la réalité

Si l'on passe de la théorie à la pratique, on peut lire chez Fishman que "*The past century is full of success cases*". Déjà en 1971 un petit ouvrage rendait compte d'une vingtaine d'exemples de succès⁴. La possibilité de (re)donner aux langues minoritaires dominées un nouveau souffle semble être acquise.

Nombreux sont les cas de succès répertoriés appartenant à l'aire géographique de l'Europe centrale et orientale. Ainsi pouvons-nous mentionner ceux de la Pologne ou encore des trois états baltes: Lettonie, Estonie et Lituanie. Ces états et leurs langues partagent des caractéristiques communes: la lutte contre les invasions (germaniques, slaves, russes, etc.), le morcellement de leur territoire, les annexions, l'assimilation plus ou moins forcée, l'importante pression démographique allogène, le déplacement des langues autochtones dans la vie urbaine et les fonctions officielles.

Cependant, une indépendance récemment acquise, doublée d'un fort sentiment national a permis à ces nouveaux états -qui ont fait le choix d'une

³ L'expression de cette impossibilité d'accéder à l'indépendance se manifeste sous cette forme dans le discours de Fishman: "*Those RLS movements that cannot and do not aspire to political separatism, that cannot and do not place their hopes in political boundaries as their ultimate safeguards against foreign ethnolinguistic domination...*" (Fishman, 1991: 28)

⁴ Cf. Berresford E., P. & Mac O'Ghobhain, S., (1971): The problem of language revival. Examples of language survival. Club Leabhar limited inverness.

construction sur le modèle de l'Etat-nation (tous sont officiellement unilingues)- de mettre en place une ambitieuse politique linguistique volontariste, incarnée dans un imposant arsenal juridique, redonnant ainsi aux langues autochtones le rôle unique de langue officielle et obligatoire dans tous les domaines publics de communication, au détriment de l'ancienne langue dominante, désormais reléguée au statut de langue étrangère.

Ces exemples, exposés succinctement, ne sont pas isolés. On pourrait y associer ceux du tchèque, du serbe, de l'ukrainien, du malais... Ces langues ont appartenu à une même catégorie: celle des langues dominées. Elles ont toutes subi à des degrés divers la forme de linguicide que Roland Breton (1993: 233) baptise du nom de répressif, et dont il conteste – vraisemblablement à juste titre – l'efficacité, puisque les procédés d'acculturation mis en oeuvre se sont révélés contre-productifs, débouchant sur l'éclosion de mouvements nationalistes – qui se sont manifestés dans les premiers temps par des actions culturelles et revendications linguistiques –, et finalement sur la constitution d'états indépendants à la faveur des événements historiques.

Quelles qu'aient été la nature et l'intensité des difficultés rencontrées dans la planification de ces nouvelles langues étatiques (absence de graphie, de standard, de littérature, de légitimité), que ces groupes linguistiques aient ou non constitué par le passé une entité étatique (la Pologne a constitué un état puissant alors que la Macédoine, l'Albanie, la Tchécoslovaquie, par exemple, n'avaient jamais eu d'existence propre en tant qu'état) toutes sont de nos jours des langues stato-nationales, qui aujourd'hui sont passées du statut de langues dominées, minoritaires à celui de langues nationales, officielles, au statut hégémonique sur leur territoire, n'ayant plus à subir la concurrence d'une langue glottophage.

Seulement, tous les succès ne semblent pas avoir la même valeur, ce qu'insinue Fishman en introduisant une différenciation entre les précédents "*success cases*" et une autre catégorie, celle des "*(more or less)*" (Fishman, 1991: 287) ou "*modest*" (Fishman, 2000: XIV) "*success stories*".

A partir des exemples qu'il propose, les langues dont le succès de la revitalisation est un fait sans toutefois être total forment un deuxième groupe constitué, par exemple, par le catalan ou encore le français au Québec; deux communautés linguistiques minoritaires dont la résurgence des langues est un succès indéniable au regard de leur évolution sociolinguistique, en termes de statut, de locuteurs, et de transmission. Ainsi, le catalan est passé d'une situation de langue de non-droit à celui de langue officielle de la Communauté autonome de Catalogne, utilisée dans l'administration, dans les médias, par et dans les institutions scolaires, dans la vie économique et largement transmise par une part importante de la population y résidant; l'aménagement du français au Québec, fragilisé par la pression d'une population anglophone

croissante et économiquement plus puissante, représente aussi une réussite grâce à la politique de francisation et de limitation de l'anglais (*bill 101*) dans la province.

La relativité de leur succès est peut-être à rechercher du côté du cadre politique dans lequel évoluent ces communautés, car la province du Québec est intégré dans une structure fédérale basée sur le principe de personnalité. Malgré une grande marge de manœuvre, des points faibles subsistent, dans le monde du travail, l'éducation, dans les médias, où la concurrence de l'anglais est très forte, de telle sorte que selon R. Bourhis (2000: 134) l'avenir de la langue suscite toujours des craintes au sein de la population québécoise:

"For many francophone Xmen, total independence is offered as the ultimate solution which will allow a future Québec state to adopt the full range of language laws deemed necessary to enshrine the status of french, free from Canadian Government interference with its constitutional protection of individual rights, the Official Language Act and the 1988 Multiculturalism law".

Par ailleurs, contrecoups du succès, d'aucuns regrettent une politique linguistique "trop réussie", qui risquerait de contraindre les autorités québécoises à assouplir leur politique linguistique pour répondre aux fortes critiques et revendications de la minorité anglophone au Québec.

De son côté, la Communauté autonome de Catalogne ne constitue pas non plus un état indépendant, mais tout au plus jouit-elle d'un certain degré d'autonomie, ayant permis la mise en place d'une politique linguistique. De ce fait, la tâche est malaisée pour la Catalogne dans sa tentative d'inverser le processus diglossique, voire impossible dans son projet non avoué d'évoluer vers une société monolingue. Si les progrès sont considérables depuis les années 1980, il reste néanmoins des points délicats sur lesquels la concurrence du castillan est rude: les médias, le monde du travail, et l'usage interpersonnel de la langue⁵. L'inversion de la diglossie, et le sauvetage définitif du catalan, est à proprement parler presque impossible puisque l'Etat espagnol consacre la domination de la langue de l'Etat, ce que Fishman (1991: 322) synthétise de la sorte:

"No full normalization of catalan is possible because spanish speakers are protected by the Central Government and by the Constitution and have every right to remain spanish speakers and only spanish speakers for ever, if they so choose".

Un exemple flagrant de la fragilité du catalan est celui de l'immigration, nécessaire à l'économie du pays, mais dont l'acculturation s'avère

⁵ À ce sujet, Pradilla Cardona, M. A. (2004: 101) écrit que: "Amb totes les cauteles que es deriven dels dèficits quantitativs i qualitativs de les dades empíriques que tenim a l'abast, sembla clar que al Principat de Catalunya els indicadors d'ús de la llengua catalana ofereixen símptomes preocupants". Cf. Miquel Angel Pradilla Cardona, "La llengua catalana: un miratge de normalitat".

problématique (et plus encore en ce qui concerne la récente immigration venant de l'Amérique latine castillanophone) du fait de la législation favorisant le castillan en plus de l'attrait supérieur qu'exerce cette langue sur le marché linguistique par rapport au catalan.

Ces exemples de succès relatifs sont loin d'être des cas isolés, d'autant plus que, souvent, les langues minoritaires ne bénéficient pas de conditions aussi favorables, et doivent se contenter de quelques mesures de protection, encore plus insuffisantes qu'une autonomie limitée pour sauver une langue minoritaire. Rien d'étonnant à cela, car, aux dires de J. Fishman (199: 62-63) les politiques linguicides et assimilatrices sont aussi le lot commun de ces états démocratiques:

"The avowedly "democratic" contexts in which "white" genocide is practiced, more slowly, more discreetly, more or less gently, but, nevertheless, continually and cumulatively. (...) It is precisely because most modern democracies engage in conscious or unconscious cultural genocide, and precisely because they do so via many of their most central and most prized and admired social, economic and political processes, that LS is so common and that RLS is so difficult to attain and so heartbreaking to pursue".

Ces états de droit, qui de fait pour la plupart sont plurilingues, ayant privilégié le modèle de l'Etat-nation, sont peu disposés à concéder ne serait-ce qu'une autonomie culturelle à leur(s) composante(s); et lorsque c'est le cas, le système de régulation des langues tend à favoriser la langue dominante de l'état (cas de l'Espagne). De ce fait, la compétition entre les langues en présence débouche généralement et fatalement, selon Carme Junyent (1998: 134), sur la substitution de la langue dominée:

"Le résultat habituel est la substitution. (...) Dans le domaine de la langue, là où il pourrait y avoir une cohabitation stable, il finit par y avoir substitution parce que la voracité de la langue dominante pénètre jusque dans les secteurs les plus marginaux de la langue en état de récession".

Ainsi, la situation de dépendance politique (même dans l'éventualité d'une large autonomie) ne favorise pas le succès d'une politique de normalisation ou d'aménagement linguistique. En effet, même si la transmission intergénérationnelle de la langue dominée est assurée, ainsi que sa présence dans la vie publique, ces deux points essentiels à la normalisation d'une langue risquent d'être remis en cause à tout moment par la concurrence de la langue dominante, celle de l'état.

3. Un sauvetage impossible?

3.1 *L'indépendance: entre le relatif et l'impossible*

Les exemples précédemment évoqués semblent donc confirmer une équation du type: langue menacée + indépendance = langue sauvée, exigeant l'indépendance de la communauté linguistique concernée. C'est ce contre

quoi Carme Junyent (1998: 67) nous met efficacement en garde, en nous rappelant certaines évidences et contre-évidences:

"Le fait que la seule langue rétablie -l'hébreu- ait eu besoin de la force de l'État pour rendre possible ce rétablissement crée souvent l'illusion que l'État est un bon instrument de préservation des langues et cultures. Ainsi, on considère souvent l'obtention de l'indépendance par certaines communautés comme la condition indispensable pour que leur langue puisse être rétablie. Le cas de l'Irlande est un bon contre-exemple de cette théorie".

Effectivement, après plusieurs décennies de planification linguistique la situation du gaélique irlandais s'est même considérablement dégradée, confirmant ainsi que même si l'indépendance politique est un facteur très favorable à la résurgence des langues menacées, elle ne suffit pas à préserver de tout danger glottophagique. Et cela, même les langues stato-nationales ayant une assise plus solide tendent à le prouver. Pour prendre un exemple extrême qui ne manquera pas de faire sourire, celui du français en France: que le danger soit réel ou fantasmé, l'Etat français est passé d'une politique linguistique offensive (contre les langues dites régionales) à une politique linguistique défensive dirigée contre "l'hydre anglaise". C'est à cet effet que plusieurs services ont été créés depuis 1966 (Commissariat général à la langue française, DGLF, Conseil supérieur de la langue française) et qu'un arsenal juridique a été promulgué, pour réguler à la fois le corpus (néologie) et le statut (Loi Toubon) du français. Par ailleurs, sur la base du principe de la mortalité des langues, aucune langue, fût-elle l'anglais hégémonique, n'est à l'abri de l'érosion, et éventuellement de la disparition; et L.-J. Calvet (1993: 152-157) d'écrire à ce sujet que:

"s'il devait y avoir une fin de cette hégémonie de l'anglais, peut-être viendrait-elle de l'anglais lui-même. (...) Les langues qui se sont répandues sur de vastes territoires se sont transformées, dialectalisées, et ce phénomène affecte aujourd'hui toutes les grandes langues véhiculaires, au premier rang desquelles l'anglais".

Il en conclut finalement que (Calvet, 1993: 161): *"les situations les plus assurées ne sont jamais acquises définitivement"*.

Cependant, quand bien même l'indépendance politique serait absolument déterminante, elle n'est à ce jour guère viable. Si nous revenons aux exemples de succès, on ne peut que constater que l'indépendance acquise par la majorité des états s'est réalisée sous l'égide du principe des nationalités ou droit des peuples à disposer d'eux-mêmes. Intégré alors au droit international et mis en œuvre par les puissances de l'Ouest sorties victorieuses de la guerre, il n'a aujourd'hui plus cours. Les textes juridiques internationaux ignorent délibérément ce principe ou le réfutent explicitement par l'affirmation d'une volonté de non-ingérence et de protection des minorités dans le respect de la souveraineté des états. Plus d'issue donc de ce côté, la constitution de nouveaux états indépendants ne pouvant plus se faire que dans le conflit (ex-Yougoslavie) ou pacifiquement, par "consentement mutuel" des parties en cause (séparation de la Tchécoslovaquie).

Par ailleurs, il n'y a rien d'étonnant à ce que le droit international ait abandonné la défense et l'application du principe des nationalités, tant il s'est révélé difficile à appliquer *stricto sensu*. Au-delà du flot de catastrophes humanitaires qu'a généré ce principe, sans pour autant résoudre la question toujours en suspens de l'homogénéisation de ces nouveaux états-nations, il est difficile de défendre une option politique qui, pour autant qu'elle contribuerait à la résurgence d'une langue minoritaire, deviendrait parfaitement ingérable, induisant un morcellement à l'infini des états actuels, (bien peu étant réellement homogènes) tant les minorités linguistiques sont enchevêtrées; difficile aussi de ce fait de défendre une option qui tombe dans le paradoxe de lutter contre ce à quoi elle aspire (l'état-nation), car en fait, comme le dénonce C. Junyent (1998: 170): "*La planification conventionnelle n'a fait que calquer les modèles qui ont servi à la diffusion des langues dominantes et n'a fait que proposer des formes d'ajustement à un système injuste*"; ceci l'amène à rendre ce diagnostic sévère (Junyent, 1998: 9): "*Le modèle de planification conventionnel a échoué*", d'autant plus vrai que le modèle de l'état-nation, comme l'illustre l'exemple de son plus ferme défenseur (la France), relève davantage de l'idéal que de la réalité, puisque l'unilinguisme officiel cohabite toujours avec une pluralité linguistique effective.

3.2 *Un sauvetage impossible?*

Alors, face à l'impossibilité de l'indépendance, il ne semble plus guère y avoir d'alternative pour favoriser la résurgence des langues minoritaires; si ce n'est peut-être celle d'une gestion écolinguistique, dont le but est de préserver la diversité linguistique sur la base d'une égalité effective des langues. Car dans les exemples évoqués, le moteur de l'indépendance n'est pas la question linguistique en elle-même, mais la plus ou moins grande pression d'un état, induisant un développement du nationalisme qui s'exprime dans des revendications linguistiques et politiques. La virulence des séparatismes (dont le contenu linguistique peut être très fort) est bien souvent parallèle à la répression ou au sentiment de répression exercé par l'état. Ainsi des relations égalitaires de coexistence (politiques, culturelles, linguistiques) seraient susceptibles de minimiser de tels mouvements.

Dans cette optique, une option serait de promouvoir, outre l'égalité, le plurilinguisme, ce que certains états (qui ne sont pas légion) organisés fédéralement, non pas sur la base du principe de personnalité mais de territorialité, ont déjà mis en œuvre de façon plutôt convaincante. Ainsi celui de la Belgique et de la Suisse tout particulièrement, qui ont réussi à instaurer un équilibre linguistique par un strict cloisonnement territorial.

Cependant, cette solution a ses limites. En effet, il est peu probable que les états centralisés consentent à remettre en cause la place prépondérante de la langue d'état par une réorganisation de leurs structures. Par ailleurs, une telle

solution n'est guère exportable et généralisable lorsque le plurilinguisme se chiffre en centaines de langues. Elle n'est d'ailleurs pas toujours applicable dans des contextes beaucoup plus modestes de plurilinguisme; ainsi la Suisse présente aussi le revers de la médaille: celui de langues sans statut et donc menacées au sein de la confédération (franco-provençal). Il ne faut pas non plus se leurrer, le plurilinguisme institutionnel à la suisse reste très limité, car selon l'analyse de Baggioni (1997: 13): *"le miracle est davantage un miracle de coexistence politique que d'harmonie et de mélange linguistique"*.

Finalement, si l'on devait établir une correspondance entre options politiques et succès des politiques linguistiques en faveur des langues minoritaires, cela donnerait le tableau suivant:

ORGANISATION ETATIQUE		EXEMPLES	NIVEAU DE SUCCES
ÉTAT MONOLINGUE	UNITAIRE CENTRALISE	Polonais, hébreu, slovaque, estonien, tchèque...	Entre relatif et total De la diglossie (variété haute) à l'élimination du contact (unilinguisme)
ÉTAT PLURILINGUE	FEDERAL OU CONFEDERAL BASE SUR LE PRINCIPE DE TERRITORIALITE	Suisse, Belgique...	Succès total Pas de contact-Pas de diglossie interlinguistique
	FEDERAL BASE SUR LE PRINCIPE DE PERSONNALITE	Québec...	Succès relatif Entre diglossie stable et précaire
	AUTONOMIE LIMITEE	Catalogne, Finlande...	Succès relatif D'une diglossie stable à une diglossie précaire

Considérant les alternatives, tout sauvetage d'une langue minoritaire impliquant un succès total s'avère bien improbable. A moins que les communautés linguistiques minoritaires ne doivent leur salut qu'à l'affaiblissement de l'état, induit par la mondialisation; mais celle-ci le supplée, quand elle ne le seconde pas, dans son rôle homogénéisateur. C'est l'avis de L.-J. Calvet lorsqu'il écrit (2002: 146):

"[...] si la disparition des langues est un fait éternel, sans rapport avec la mondialisation, il demeure que la mondialisation, qui multiplie et accélère les échanges, fixe la "valeur" des langues, pousse à l'acquisition de nouvelles langues, crée une ambiance propice à ces disparitions".

En revanche, l'option d'un succès relatif, moins idéale mais plus réaliste que la première, demeure viable, bien qu'incertaine quant au devenir des langues. Il est néanmoins évident qu'un certain nombre de langues disparaîtront, mais dans quelles proportions? Baggioni (1997: 362) dresse un tableau plutôt sombre de l'avenir linguistique limité à l'Europe, mais certainement extrapolable ailleurs:

"À côté de l'anglais, langue internationale de l'Europe future, il y aurait place pour des langues auxiliaires internationales dans les échanges européens. Dans ce scénario prévisible, on assisterait malheureusement à la disparition des langues dites "minoritaires", au déclin des petites langues et au progrès des plurilinguismes nationaux".

Mais les langues minoritaires ne sont certainement pas toutes condamnées; schématiquement, celles combinant le double inconvénient de se trouver au sein d'un état pratiquant une politique de non-intervention ou résolument linguicide, et d'une absence de loyauté linguistique auront le plus grand mal à survivre; en revanche, celles qui bien qu'en situation de dépendance politique, jouissent d'un certain degré d'autonomie, et sont pratiquées dans une société mobilisée, pourront éventuellement survivre, quoique dans la précarité.

C'est finalement ce qui conclut Fishman (1991: 108), plus conscient des réalités, ou moins contaminé par l'idéologie qu'Aracil, lorsqu'il écrit que *"eternal watchfulness is the price of RLS"* (id.). Conclusion décourageante peut-être, mais qui offre de belles perspectives de travail théorique et pratique aux sociolinguistes.

BIBLIOGRAPHIE

- Aracil, LL.V. (1982): Papers de sociolingüística. Barcelone (La Magrana).
- Baggioni, D. (1997): Langues et nations en Europe. Paris (Payot).
- Baggioni, D. (1997): "L'après-Gorbatchev et ses conséquences: l'irrésistible poussée du monolinguisme territorial en Europe centrale et orientale". Paris (Diversité).
- Berresford Ellis, P. & Mac O'Ghobhain, S. (1971): The problem of language revival. Examples of language survival. Inverness.
- Bourhis, R.Y. (2000): "Reversing language shift in Québec". In: Fishman, J. A., Can threatened languages be saved? Reversing language shift revisited: a 21st century perspective. Clevedon, Buffalo (Multilingual matters).
- Breton, R. (1993): "Linguicide et ethnocide: pourquoi et comment tuer les langues". In: Sanguin, A.-L. (dir.). Les minorités ethniques en Europe. Paris (Harmattan).
- Calvet, L.-J. (1993): L'Europe et ses langues. Paris (Plon).
- Calvet, L.-J. (2002): Le marché aux langues. Les effets linguistiques de la mondialisation. Paris (Plon).
- Fishman, J. A. (1991): Reversing language shift. Theoretical and empirical foundations of assistance to threatened languages. Clevedon, Philadelphia, Adelaide (Multilingual matters).
- Fishman, J. A. (2000): Can threatened languages be saved? Reversing language shift revisited: a 21st century perspective. Clevedon, Buffalo (Multilingual matters).
- Hagège, C. (2000): Halte à la mort des langues. Paris (Odile Jacob).
- Junyent, C. (1998): Contra la planificació. Barcelona. (Empúries).
- Pradilla Cardona, M.-À. (2004): "La llengua catalana: un miratge de normalitat". In: Pradilla Cardona, M.-À. (coord.), Calidoscopi lingüístic. Un debat entorn a les llengües de l'Estat. Barcelona (octaedro-EUB).
- Strubell, M. (2000): "Catalan a decade later". In: Fishman, J. A., Can threatened languages be saved? Reversing language shift revisited: a 21st century perspective. Clevedon, Buffalo (Multilingual matters).